



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13

Centre du commerce international CNUCED-OMC

(Programme 10 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*.



Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour financer le programme d'activité du Centre du commerce international au cours de l'exercice biennal 2010-2011

Tableau 13.1

Prévisions de dépenses

(Part de l'ONU, aux taux annuels de 2008-2009, en dollars des États-Unis)

Projet du Secrétaire général	31 030 700
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	30 873 700

Tableau 13.2

Tableau d'effectifs proposés

Postes	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice 2010-2011	173	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 23 P-5, 35 P-4, 22 P-3, 15 P-2/1, 71 GS (AC)
Postes nouveaux	19	1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 2 P-3, 3 P-2
Suppressions	2	GS (AC)
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	156	1 SGA, 1 D-2, 4 d-1, 18 P-5, 27 P-4, 20 P-3, 12 P-2/1, 73 GS (AC)

Sigles : SGA = secrétaire général adjoint; GS, agent des services généraux; AC (Autres classes).

- 13.1 À la première section de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI) qui sont écrites dans le rapport du Secrétaire général (A/59/405). Conformément à ces dispositions, à l'issue de consultations entre les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du CCI, une proposition est présentée, au cours du deuxième trimestre de l'année qui précède le prochain exercice financier, à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC, sous forme de fascicule simplifié et selon la présentation de l'ONU, avec une demande tendant à ce que les deux organes prennent note du montant des ressources qui sera demandé. Le budget du CCI est financé à parts égales par l'ONU et par l'OMC. Les propositions exposées ci-après sont d'ordre provisoire.
- 13.2 Le CCI est chargé d'exécuter le sous-programme 6 (aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du programme 10 (commerce et développement) du cadre stratégique pour la période 2010-2011.
- 13.3 Le CCI est un organe conjoint de l'ONU et de l'OMC, expressément chargé de fournir des services techniques visant à faciliter l'intégration dans le système commercial multilatéral des pays en développement et des pays en transition économique, en particulier les pays les moins avancés, en favorisant les exportations et en développant le commerce international. Le Centre axe son action sur trois objectifs stratégiques : a) renforcer la compétitivité des entreprises à l'échelon international; b) étayer l'aptitude des prestataires de services commerciaux à appuyer les entreprises; c) aider les décideurs à faire participer étroitement le secteur commercial à l'économie mondiale. Le rôle central

que joue le CCI dans l'Initiative d'aide au commerce et dans sa mise en œuvre à l'échelon des pays a été apprécié à l'occasion de plusieurs rencontres organisées ces dernières années. Le CCI sera donc amené à fournir une assistance technique liée au commerce beaucoup plus importante.

- 13.4 Le programme de travail du Centre est examiné chaque année par le Groupe consultatif commun du CCI, principale instance intergouvernementale d'élaboration des politiques du Centre, qui est ouvert aux membres de la CNUCED et de l'OMC. Le Conseil général de l'OMC et le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED examinent chaque année le rapport du Groupe consultatif commun, y compris les recommandations qui y sont énoncées. Le Groupe consultatif commun examine également les activités du CCI et présente des recommandations au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED ainsi qu'au Conseil général de l'OMC.
- 13.5 Le CCI offre des outils spécialisés et des services consultatifs et, à la différence d'autres programmes d'assistance technique dans le cadre desquels il est possible que l'infrastructure matérielle ou les produits de consommation absorbent d'importantes ressources tout en faisant intervenir un nombre limité de procédures, son travail consiste en un très grand nombre d'opérations d'un coût unitaire faible. Entre 2000 et 2008, les ressources inscrites au budget-programme ont augmenté de 16 % (passant de 29,5 millions de francs suisses à 34,1 millions de francs suisses), et le CCI a accru de 153 % l'assistance technique qu'il offre (dont le montant est passé de 11,6 millions de francs suisses à 29,4 millions de francs suisses). En réponse aux demandes accrues d'assistance technique, des réformes internes visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services fournis ont été mises en œuvre. Toutefois, les demandes que le Centre reçoit actuellement de ses clients excèdent considérablement ses capacités de fourniture d'une assistance technique. La demande accrue de services du CCI, tant de la part des donateurs que des bénéficiaires, se maintiendra à mesure que le CCI s'attachera davantage aux résultats et à l'impact de son action. L'appui à l'assistance technique au niveau des pays est financé au moyen de ressources extrabudgétaires, complétées, selon un pourcentage de plus en plus faible, par des ressources ordinaires consacrées à la conception et à l'élaboration de programmes mondiaux, régionaux et nationaux ainsi qu'à la mise au point des produits relevant des principaux domaines d'activité.
- 13.6 Le CCI a récemment achevé une opération de gestion du changement qui repose sur les observations et les conclusions de l'évaluation externe globale du CCI, qui a été validée par le Groupe consultatif commun. Il vise à accroître l'impact global du Centre, à appliquer une gestion axée sur les résultats et à mettre les pratiques optimales du CCI à la portée des intéressés. Le premier plan stratégique de quatre ans du Centre portant sur la période 2009-2012 et le cadre stratégique pour 2010-2011 ont été appuyés par le Groupe consultatif commun à sa quarante-deuxième réunion annuelle, tenue en décembre 2008. Les ressources demandées pour l'exercice biennal 2010-2011 ont été élaborées sur la base du cadre stratégique, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/247.
- 13.7 Le montant total des ressources demandées au chapitre 13 pour l'exercice biennal 2010-2011, dont le montant s'élève à 74 473 700 francs suisses, se décomposerait comme suit :
- a) Un montant de 68 139 600 francs suisses pour le maintien de 156 postes (83 postes d'administrateur et 73 postes d'agent des services généraux) et pour les rubriques autres que les postes;
 - b) Un montant de 277 000 francs suisses correspondant à l'effet-report de la création de quatre postes d'administrateur, y compris le reclassement d'un poste de P-2 à P-4 et la création de trois postes de la classe P-2, approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009;

- c) Un montant net de 5 902 500 francs suisses pour la création proposée de 19 postes d'administrateur (1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 2 P-3, 3 P-2), partiellement compensé par la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes);
 - d) Un montant de 154 600 francs suisses au titre des ressources autres que celles affectées à des postes, y compris au titre du mobilier et du matériel à prévoir pour les nouveaux postes qu'il est proposé de créer ainsi que pour renforcer les capacités du Centre en matière de vidéoconférence.
- 13.8 La création de postes supplémentaires permettrait au CCI : a) de mieux répondre aux recommandations formulées par le Groupe consultatif commun en décembre 2007 et 2008; b) de mieux donner suite aux recommandations découlant d'une évaluation détaillée du CIC achevée en 2006; et c) de mieux répondre aux besoins des pays bénéficiaires des programmes du CCI, qui ont été définis à l'occasion d'une enquête annuelle s'adressant à la clientèle mondiale. Cela contribuerait également à renforcer la capacité du CCI en tant que principal animateur parmi les organismes des Nations Unies du rôle des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises communautaires, donnant ainsi une réalité tangible à une mondialisation intégrale, dans le cadre des domaines prioritaires ci-après, au cours de l'exercice biennal 2010-2011 :
- a) Renforcement de la capacité de mener des évaluations des besoins, d'élaborer des programmes et d'assurer la prestation de services dans les cinq régions géographiques, une attention particulière étant accordée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, pour lesquels il est proposé de créer cinq postes (1 D-1, 3 P-5, 1 P-4). À cet égard, le rapport du Groupe consultatif commun de décembre 2008 recommandait que le CCI continue de donner la priorité à son action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays africains subsahariens. On y recommandait également que le CCI s'efforce de réaliser un équilibre dans sa programmation entre les cinq régions géographiques. Le rapport établi par le Groupe en 2007 avait fixé un objectif de 50 % comme représentant le pourcentage des programmes de pays du CCI exécutés au bénéfice des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement;
 - b) Renforcement des trois principaux domaines de compétence du Centre (axes opérationnels) : information commerciale, promotion des stratégies d'exportation et politique industrielle et commerciale, pour lesquels il est proposé de créer trois postes (1 P-5, 2 P-4). Les axes opérationnels ont été définis à l'issue de l'opération de gestion du changement au sein du CCI, comme il est indiqué dans le plan stratégique pour 2009-2012, ainsi que l'a approuvé le Groupe consultatif commun en 2007 et en 2008;
 - c) Renforcement de la capacité dans les domaines du commerce et de l'environnement et de la participation des femmes aux activités commerciales, pour lesquels il est proposé de créer deux postes (1 P-4, 1 P-3);
 - d) Renforcement de la promotion du commerce dans le domaine des services, pour lequel il est proposé de créer un poste de la classe P-4 afin d'aider à guider le Centre dans la gestion de son portefeuille de plus en plus important de projets portant sur le commerce dans le secteur des services, qui continue à générer des gains économiques sur le plan mondial, représentant plus de 20 % du commerce mondial et, depuis quelques années, excédant la croissance des exportations de marchandises;
 - e) Renforcement de la capacité des institutions d'appui au commerce, pour lesquelles il est proposé de créer deux postes (1 P-4, 1 P-2). Un indicateur clef du cadre stratégique du CCI

est constitué par le système de notation des organismes de promotion du commerce au regard des valeurs de référence du Centre. Dans ce contexte, le CCI met actuellement au point un système complet de valeurs de référence, basé sur les pratiques optimales à l'échelle mondiale, dont le but est de déterminer objectivement la capacité de développement des organismes de promotion du commerce et autres institutions d'appui au commerce;

- f) Renforcement du financement du commerce, de la commercialisation et du droit commercial, pour lesquels il est proposé de créer trois postes (1 P-5, 2 P-4). Les problèmes ayant trait au financement du commerce et à l'environnement commercial ont été mentionnés à maintes reprises par les clients commerciaux du Centre comme constituant les principaux obstacles à l'expansion des exportations;
- g) Renforcement de la capacité et de la formation, domaine d'activité qui a fait l'objet du plus grand nombre de propositions concernant la création de nouveaux produits et services dans le cadre de l'enquête menée sur la clientèle du CCI en 2008. Afin de répondre à la demande, le CCI compte de plus en plus sur la formation en ligne, dans laquelle il est proposé de créer un poste de la classe P-3 dont le titulaire serait chargé de gérer le système de téléenseignement, le but étant de donner aux clients du CCI accès à ses activités de formation;
- h) Appui aux programmes, pour lequel il est proposé de créer deux postes de la classe P-2 pour, d'une part, un graphiste qui serait chargé de renforcer l'appui commercial fourni par le biais de foires commerciales, de diverses manifestations, de vidéos, de sites Web, de brochures et de fascicules ayant pour objet de promouvoir les projets et les questions visant à renforcer le développement commercial et, d'autre part, pour un spécialiste des questions techniques, qui serait chargé d'appuyer la mise à jour et l'optimisation de la planification financière et de l'établissement des rapports de la Division du commerce et de l'appui institutionnel.

13.9 Les ressources nécessaires au CCI, aux taux de 2008-2009, sont estimées à 74 473 700 francs suisses pour l'exercice biennal 2010-2011. Le CCI devrait pouvoir disposer au cours de cet exercice d'un montant de 700 000 francs suisses, représentant des recettes provenant de sources diverses. Ainsi, le montant estimatif de la contribution de chaque organisation est de 36 886 850 francs suisses (au taux de 2008-2009) pour l'exercice biennal 2006-2007. Le tableau ci-après présente l'équivalent de ces montants en dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 13.3

Prévisions de dépenses (part de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
Dons et contributions	27 533,0	30 873,7	157,0	0,5	31 030,7	–	31 030,7
Total	27 533,0	30 873,7	157,0	0,5	31 030,7	–	31 030,7

13.10 L'Assemblée générale pourrait prendre note du montant prévu des ressources. Le projet de budget-programme détaillé du CCI pour l'exercice biennal 2010-2011 sera présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC au cours du dernier trimestre 2009.